

AVRIL - MAI - JUIN 2022



02 99 47 92 64

Nous contacter

**FLASH INFO** Elections législatives : 1er tour du scrutin dimanche 12 juin, 2nd tour dimanche 19 juin.

Commune de  
**CHELUN**

Municipalité

Démarches

Pratique

Vie associative



Nouveau site internet



**CHELUN**  
**I** N F O R M A T I O N S  
**M** U N I C I P A L E S

Site officiel de la commune : [www.mairie-chelun.com](http://www.mairie-chelun.com)



#### SOMMAIRE

Page 2

L'édito de Mr Le Maire

Page 4

Élections présidentielles  
et législatives

Page 5

Les associations

Page 7

Les écoles

Page 8

Le SIRS et la municipalité

Page 9

Le conseil Régional

Page 10

ADMR, Mission Locale  
et RAFCOM

Page 11

FGDON 35

Page 12

Etat Civil et  
informations diverses

## L'édito de Monsieur le Maire

**B**onjour à toutes et à tous,

- Comme vous avez pu le constater, la sécurisation de la départementale 41, Chelun - Forges-La-Forêt, au lieu-dit "Le Bois Lambert", est terminée.

Cela aura mis quatre années entre le dépôt de ma demande et sa réalisation. Cela peut paraître long, mais c'est généralement le temps imparti entre les acquisitions nécessaires de terrains, la durée des études et la mise en oeuvre du projet.

En tous cas, nous espérons que, grâce à ces améliorations, désormais nous n'aurons plus d'accidents à cet endroit notamment parmi les habitants du Bois Lambert.

- L'effacement des réseaux de la tranche 4 devraient commencer. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SADER. Nous allons subir une nouvelle hausse, liée à l'inflation en général, et particulièrement sur les matériaux, hausse d'environ 20 %.  
Pour rappel : Coût des travaux avant la plus value :
  - SDE (Syndicat départemental de l'Énergie) : 480.000 €
  - Part de la commune : 120.000 € (20 % du montant total minimum)
  - TOTAL de l'opération : 600.000 €

- A peu près en même temps, va commencer le déploiement de la fibre optique, d'abord dans la campagne pour se terminer par le bourg en fin d'année.

De nombreuses réunions ont eu lieu avec les représentants de l'État, de la Région BRETAGNE, du Syndicat MEGALIS (Gestion du déploiement pour les deux entités citées) et de la société AXIONE (filiale de Bouygues), attributaire du marché pour la commune de Chelun.

Malgré toute mon insistance pour enterrer la fibre optique partout où le téléphone l'était déjà, celle-ci est restée vaine. En effet, le cahier des charges de Mégalis prévoit que "seuls les foureaux, libres et d'un diamètre suffisant, réceptionnés en amont par Orange et intégrés au Service d'Information Géographique" peuvent être utilisés. Or les lignes téléphoniques cuivre ont été enterrées en pleine terre, sans foureaux, sans chambres de tirage et sans localisation précise ...

De ce fait, la fibre optique sera installée (pour les hameaux et lieux-dits) sur les poteaux aériens existants et sur de nouveaux poteaux si nécessaire.

En conséquence, il est demandé à une trentaine de propriétaires de la commune de procéder à l'élagage des arbres suivant un plan qui leur a été transmis.



## L'édito de Monsieur le Maire (suite)

On peut voir quelques exemples de ces réalisations route de la Guerche à Visseiche, Moutiers, Drouges ...

Quand l'installation physique sera terminée, il faudra attendre au moins un an avant les premières mises en service !!

Je vous épargne la litanie des raisons de cet important décalage dans le temps entre la fin des travaux et la mise en service. Quelques unes d'entre elles : lancement du marché pour les opérateurs de téléphonie et d'internet...

- Sujet très important de préoccupation pour les communes : **l'énergie, gaz et électricité.**

J'ai assisté, la semaine dernière à l'assemblée générale des maires du département, assemblée présidée par Pierre Breteau (maire de Saint-Grégoire, Président de la commission des finances de Rennes Métropole, Conseiller Départemental d'Ille-et-Vilaine).

Celui-ci nous a indiqué qu'un nombre important de communes - de toutes tailles - était en **grandes difficultés financières** du fait de la hausse, très conséquente, du prix de l'énergie, celui-ci étant multiplié par trois, voire quatre, en fonction des contrats passés et de leur durée avec les fournisseurs.

D'ailleurs, beaucoup de communes viennent de faire le choix de réduire ou de couper totalement l'éclairage public, de ne plus chauffer les équipements sportifs ... au moins pour cet hiver et pour faire face au surcoût.

- Jeudi 23 juin, Le Préfet nous a informés d'une reprise importante de la pandémie. Restons donc prudents et continuons de respecter les gestes barrières pour en limiter l'impact.

- Pour conclure cet édito sur une note positive, l'été est désormais bien là, et, privés de fêtes que nous avons été depuis deux ans, nous allons pouvoir nous retrouver à l'occasion de différentes manifestations festives organisées sur la commune par nos différentes associations.

Prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.  
Je vous souhaite un très bel été.

Bien cordialement

Votre Maire, Christian SORIEUX  
Vice-Président de Roche aux Fées Communauté  
en charge des finances et des sports

## Les élections Présidentielles

Résultats 1<sup>er</sup> scrutin 10 avril 2022  
 Nombre d'électeurs inscrits : 238  
 Taux d'abstention : 21.85 %

Résultats 2<sup>nd</sup> scrutin 24 avril 2022  
 Nombre d'électeurs inscrits : 238  
 Taux d'abstention : 19.74 %

Noms des candidats	Nombre de votes	Pourcentage
ARTHAUD Nathalie	1	0.54%
ROUSSEL Fabien	4	2.15%
MACRON Emmanuel	54	29.03%
LASSALLE Jean	3	1.61%
LE PEN Marine	62	33.33%
ZEMMOUR Eric	5	2.69%
MELENCHON Jean-Luc	19	10.22%
HIDALGO Anne	3	1.61%
JADOT Yannick	5	2.69%
PECRESSE Valérie	20	10.75%
POUTOU Philippe	1	0.54%
DUPONT-AIGNAN Nicolas	7	3.76%
Nuls	0	0.00%
Blancs	2	1.08%
<b>TOTAL</b>	<b>186</b>	<b>100.00%</b>

Noms des candidats	Nombre de votes	Pourcentage
MACRON Emmanuel	84	43.98%
LE PEN Marine	91	47.64%
Nuls	2	1.05%
Blancs	14	7.33%
<b>TOTAL</b>	<b>191</b>	<b>100.00%</b>



## Les élections Législatives

Résultats 1<sup>er</sup> scrutin 12 juin 2022  
 Nombre d'électeurs inscrits : 239  
 Taux d'abstention : 54 %

Résultats 2<sup>nd</sup> scrutin 19 juin 2022  
 Nombre d'électeurs inscrits : 239  
 Taux d'abstention : 55.2 %

Noms des candidats	Nombre de votants	Pourcentage
M. RENAULT Gilles	20	18.18%
Mme DELINE Pamela	0	0.00%
Mme DE BLIC Marie	4	3.64%
M. AUSTERLITZ Michel	2	1.82%
M. HOUILLOT Jonathan	27	24.55%
Mme LE NABOUR-CLOAREC Christine	28	25.45%
Mme GILOIS Françoise	22	20.00%
Mme JARNY Christelle	0	0.00%
Mme STUBERT Marion	1	0.91%
M. BEAURAIN Denis	1	0.91%
Nuls	1	0.91%
Blancs	4	3.64%
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>100.00%</b>

Noms des candidats	Nombre de votants	Pourcentage
M. RENAULT Gilles	32	29.91%
Mme LE NABOUR-CLOAREC Christine	62	57.94%
Nuls	3	2.80%
Blancs	10	9.35%
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>100.00%</b>





## ASSOCIATION DE SOUTIEN DU P'TIT CASINO

Le mercredi 13 juillet 2022 à partir de 20h00 et pour la 7<sup>ème</sup> année, après deux années d'inactivité, l'Association de Soutien du P'tit Casino organise sa nouvelle « Fête du 13 juillet ».

Pour des raisons de sécurité et de facilité, elle se déroulera au Terrain des Sports, rue d'Anjou. L'Harmonie de Rannée sera présente. L'animation et la soirée dansante – sur parquet – seront assurées comme d'habitude par « Philip'Lukas Events ».

Les repas seront servis sous chapiteaux.

Bar à votre disposition pendant toute la durée de la manifestation.

## VENEZ NOMBREUX !

Réservations conseillées auprès du P'tit Casino : tél 02 99 47 89 51

Ou Marie Annick Delaunay : 06 82 64 05 00 ou 02 99 47 96 82

Vous pouvez également vous procurer des tickets auprès de tous les bénévoles de l'association.

---

## LA GAULE CHELUNAISE



Après le lâcher de truites qui s'est tenu traditionnellement le dernier dimanche d'avril, l'ouverture de la saison de pêche 2022, le premier mai suivant, a connu une affluence moyenne.



Peu importe, qu'à cela ne tienne, les "mordus" qui s'étaient déplacés ne l'ont pas regretté tant la récolte a été fructueuse : brochets, truites, carpes et autres gardons en ont été pour leur frais.

Merci à tous.

N'oubliez pas : un lâcher de **GROSSES** truites est prévu pour le dimanche 2 octobre prochain.

Bonnes vacances à tous

Le bureau

---

## KSIAZ - LE JUMELAGE

Le 7 mai dernier, s'est tenue à La Guerche-de-Bretagne une assemblée réunissant toutes les associations bretonnes de jumelage avec la Pologne.

Elle avait pour but, outre de faire connaissance avec tous les voisins associés, mais aussi de préparer la grande fête prochaine.





### UNION NATIONALE DES COMBATTANTS - CHELUN

Cérémonie du souvenir : après un bref mais émouvant recueillement à l'église St Pierre, la délégation se regroupe autour du monument aux morts (pour la France). Levée des couleurs, dépôt de la gerbe au pied du monument, lecture, par Monsieur

le maire, du communiqué du ministre des armées et décorations de deux porte-drapeau.

L'association avait invité les élèves et leurs familles à participer à la cérémonie... La France serait-elle devenue amnésique ?

Un souvenir parmi d'autres : Le 20 octobre 1941 au petit matin, le lieutenant-colonel allemand Karl Hertz est abattu par des résistants. Grand ami d'Hitler, il dirigeait la Gestapo de Nantes. Aussitôt, en représailles, Hitler ordonne l'exécution de 100 otages français.

En réalité, il n'y en aura « que 48 » : 27 à Châteaubriant, 16 à Nantes et 5 à Paris.

Les otages de Châteaubriant sont désignés parmi les nombreux prisonniers – souvent politiques - du camp de Choisel, route de Fercé. Parmi eux, un jeune d'à peine 18 ans : Guy Moquet.

C'est cette barbarie, entre autres, que l'UNC commémore chaque année le 8 mai. C'est la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie à la France que nous ne devons jamais oublier, nous, les anciens, mais aussi les plus jeunes qui n'ont pas connu ces ignominies et qui devront un jour prendre notre relève. **Cela fait partie de l' « Histoire de France ».**



---

### Les Cadets Chelun Martigné

Après 2 années perturbées par le Covid les compétitions sportives ont pu reprendre et se dérouler normalement. Cette saison 2021 / 2022 est une année exceptionnelle pour le CCM.

Nos 3 équipes seniors ont fait un superbe parcours tout au long de cette saison. Notre équipe C termine en milieu de tableau de son groupe.

Notre équipe B qui était en D 3 en septembre dernier termine 1er de son groupe avec une seule défaite en championnat. Elle jouera donc en D 2 la saison prochaine.

Quant à notre équipe A qui se trouvait en D 3 lors de notre fusion de 2016, elle vient pour la 1ère fois dans l'histoire de nos 2 clubs d'accéder à la Ligue de Bretagne. La saison prochaine elle évoluera en R 3.

Belle progression en 6 années.

De beaux derbys en perspective avec nos voisins de Retiers, La Guerche et Janzé. Preuve que la fusion de nos clubs de Chelun et Martigné en 2016 n'était pas une utopie.

Cette progression est le fruit du travail de l'ensemble de nos joueurs qui ont fait beaucoup de sacrifice et mouillé le maillot tout au long de ces 6 années. Et tout particulièrement ces 4 dernières saisons sous la houlette de David Brihat à qui on doit beaucoup et que l'on peut remercier.

Une nouvelle aventure va commencer en septembre pour le CCM avec notre nouvel entraîneur Philippe Corgne à qui nous souhaitons la bienvenue.

J'invite tous nos jeunes, filles et garçons qui veulent pratiquer le football à rejoindre notre école de foot à Martigné. Nos éducateurs sont prêts à vous accueillir.



Le président  
Jc Perrin

## Les écoles

La fin de l'année scolaire se profile à l'horizon... L'occasion de faire un point sur les différents projets vécus par nos élèves ces derniers mois.

Les élèves de Chelun se sont rendus à l'Opéra de Rennes pour assister à des spectacles et visiter le lieu. Cette visite a fait du lien avec le projet musique mené depuis deux mois dans les classes en partenariat avec l'école de musique de Retiers. Les élèves de maternelle d'Eancé ont aussi assisté à un spectacle de danse contemporaine au théâtre de Verre de Châteaubriant.



Le point d'orgue de cette année fut la semaine d'initiation aux arts du cirque. La compagnie Breizh Malo Circus a installé son chapiteau sur le terrain de foot d'Eancé toute la première semaine de mai. Tous les élèves du RPI s'y sont entraînés toute la semaine ensemble. Le vendredi soir, ils ont présenté leur numéro devant un public nombreux ! Cette semaine a montré une belle cohésion d'écoles, accompagnée de rires, d'entraide et de joie.

Les élèves de Chelun ont également bénéficié de cycles sportifs encadrés par des éducateurs de l'office des sports de la Roche aux fées. Les élèves de CP-CE1-CE2 ont découvert l'escalade à la salle de Coësmes. Quant aux élèves de CM, ils se sont initiés au kayak sur l'étang de Martigné-Fd.

De septembre à début mai, les élèves ont pu être accompagnés dans leurs travaux en autonomie par Romane, qui a effectué un service civique dans les deux écoles. Cette aide supplémentaire est un vrai plus pour nos élèves. Le RPI a obtenu le renouvellement de la mission. Je suis donc à la recherche d'un(e) jeune âgé(e) de 18 à 25 ans pour la rentrée 2022.



Les associations de parents ont œuvré toute l'année au service des écoles. L'OGEC a lancé un projet de rénovation des extérieurs de l'école de Chelun. Ainsi pendant l'été, la toiture d'une classe et celle du préau et la clôture de la cour seront refaites à neuf, ainsi qu'un changement de plusieurs menuiseries.

L'APEL a organisé différentes manifestations pour financer les projets et sorties des écoles (ventes de pizzas, ventes de repas à emporter...). Trois dernières manifestations clôtureront l'année scolaire :

- Le spectacle de fin d'année en partenariat avec la fête de la commune d'Eancé le samedi 25 juin au terrain de foot (défilé à 11h30, restauration et buvette sur place, spectacle à 14h30)
- La soirée guinguette à partir de 18h le samedi 02 juillet à l'étang des caves de Chelun: food truck et buvette sur place
- Le concours de chant le dimanche 03 juillet à l'étang des caves de Chelun avec repas sur place

Les inscriptions sont toujours possibles pour la rentrée 2022. N'hésitez pas à consulter notre site internet pour découvrir un peu plus nos écoles : [rpieanchelun.eklablog.com](http://rpieanchelun.eklablog.com) (ou en flashant les QR code ci-dessous). Vous pourrez y trouver un lien pour une pré-inscription en ligne.



Site internet



Pré-inscription en ligne

Très bel été !

Clémence CORNÉE, cheffe d'établissement du RPI  
Nadège BRÉHIER et Charlotte CASTIAUX, présidentes de l'OGEC  
Alexandre RAISON, président de l'APPEL

## Les écoles

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal recherche un ou une jeune volontaire (16-25 ans), dans le but d'aider les élèves dans leur autonomie au quotidien.

Pour consulter l'offre et postuler via le lien ci-dessous :

<https://www.service-civique.gouv.fr/trouver-ma-mission/participer-a-la-reussite-en-milieu-scolaire-92-628664f8e00f530cf67114b5>

## Le SIRS



Cette année, le syndicat a continué en proposant le ramassage scolaire gratuitement avec un service en porte à porte que ce soit chez les parents, les grands-parents ou l'assistante maternelle sachant d'être dans le périmètre des communes d'Eancé, Forges-la Forêt, Chelun ou limitrophe.

Nous demandons juste aux familles d'assurer un accompagnement dans les bus quelques jours par an, ce qui nous permet de prendre les enfants dès l'âge de 3 ans. A noter que sans accompagnateur, les bus ne peuvent pas effectuer leurs tournées.

Nous assurons également le transfert entre les 2 écoles ainsi que les sorties scolaires (piscine, cinéma, opéra...).

Cette année, nous avons dû faire face à un arrêt maladie de l'une de nos conductrices. Dans un souci de ne pas compromettre le ramassage scolaire et de ne pas modifier l'organisation des parents, des membres du syndicat ont assuré l'intérim bénévolement.

Pour la rentrée prochaine 2022-2023, merci de procéder à l'inscription de votre enfant auprès de l'école au 02.99.47.98.16 ou bien à la mairie d'Eancé au 02 99 47 92 08.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances estivales.

Les membres du SIRS.

## La Municipalité

Cette cérémonie qui consiste à accueillir les nouveaux résidents de la commune, grands et petits, n'avait pas eu lieu depuis 2019 à cause des confinements et des restrictions de rassemblement dues au Covid 19.

Il y avait donc du rattrapage à faire !



Et c'est près d'une vingtaine de parents et enfants qui ont répondu à l'invitation de la municipalité et qui se sont retrouvés le 29 avril dernier pour la cérémonie des voeux.

Après les souhaits de bienvenue prononcés par Monsieur le maire, ce dernier a présenté ses deux adjointes, Denise Perrin et Marie Annick Delaunay ainsi que les conseillers présents.

Il a procédé ensuite à la remise à chacun des nouveaux résidents du traditionnel cadeau de bienvenue, cadeau confectionné par les « petites mains habiles » de Joëlle Hebbe.

Puis une vidéo de présentation de la commune en quatre chapitres – la municipalité, l'histoire et l'environnement, le patrimoine et la vie associative – a été présentée à l'assemblée. Certains ont été agréablement surpris de la richesse -relative- du patrimoine chelunais

...

Enfin, tous ont partagé le verre de l'amitié-dinatoire préparé par Delphine du P'tit Casino.



La loi Labbé du 6 février 2014, complétée par l'arrêté du 15 janvier 2021 va généraliser les interdictions d'usage des produits phytosanitaires\* à l'ensemble des terrains ouverts au public qu'ils soient publics ou privés.

**A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**, il sera interdit d'utiliser et de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques\* dans les :

- Les Cimetières, Parcs et jardin, Espaces verts, Voiries, Forêts, lieux de promenade, propriétés privées à usage d'habitation. (comprenant notamment les jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés )
- Les hôtels et les auberges collectives, les hébergements, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs
- Les jardins familiaux et les parcs d'attraction
- Les zones accessibles au public dans les zones destinées au commerce,
- Les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail
- Les zones à usage collectif des établissements d'enseignement
- Les établissements de santé, les maisons de santé et les centres de santé
- Les établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés
- Les maisons et domiciles d'assistants maternels mentionnés



Les particuliers ne pourront plus faire appel à des prestataires pour entretenir leurs jardins avec des produits phytosanitaires. (sauf bio-contrôles, qualifiés à faibles risques compris et utilisables en AB )

Seules des raisons de sécurité comme cela peut être le cas dans des zones difficiles d'accès et les aérodromes ou des problèmes sanitaires graves pourront permettre l'usage de produits phytosanitaires.



**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

L'interdiction s'applique aux équipements dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs pour les lieux suivants : terrains de grands jeux, les pistes d'hippodromes et les terrains de tennis sur gazon, elle s'applique aussi aux golfs et aux pratiques de golf, uniquement s'agissant des départs, greens et fairways.

L'interdiction ne s'applique pas aux usages des produits phytopharmaceutiques, figurant sur une liste établie pour une durée limitée par les ministres chargés des sports et de l'environnement, pour lesquels aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles.

*\*A l'exception des produits de biocontrôle figurant sur la liste établie par l'autorité administrative en application de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime, des produits qualifiés à faible risque conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/ CEE et 91/414/ CEE du Conseil, et des produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.*



## ADMR

### ADMR MARTIGNE-RETIERS OFFRE EMPLOI AIDE A DOMICILE 2022



**Secteurs interventions : Esse, Le Theil de Bretagne, Retiers, Coesme, Colombe, Arbrissel, Marcillé-Robert Martigné-Ferchaud, Eancé, Forges la Forêt et Chelun.**

#### **INTERVENANTE A DOMICILE**

**Auprès de personnes âgées, handicapées, familles.**

**Aide à la personne (toilette, lever, coucher, aide aux repas)**

**Entretien du logement, du linge, courses.**

*(Possible de faire un contrat que d'entretien du logement)*

**TEMPS DE TRAVAIL :** Temps partiel et temps plein (CDD/ CDI)

**SALAIRE :** Selon la convention collective de l'aide à domicile

**HORAIRES :** variables selon le planning

**MISSIONS :** aider les personnes dans les tâches de la vie quotidienne : aide à la toilette, au lever, au coucher, aux repas, entretien du logement, du linge, courses

**COMPETENCES :** Expérience de l'aide à domicile appréciée. Autonomie, prise d'initiative, écoute. Compétences dans l'entretien des locaux, du linge et préparation des repas.

**CONDITIONS PARTICULIERES : - permis de conduire et véhicule obligatoire**

**CANDIDATURE :** Contact : Mme DEZIAUX Amélie- Encadrante de Proximité

Tel : 06 22 63 32 62

mail : [amelie.deziaux@admr35.org](mailto:amelie.deziaux@admr35.org)

Courrier : ADMR MARTIGNE RETIERS 1 place Herdorf 35240 RETIERS

## La Mission Locale du Pays de Vitré

**La Mission Locale Pays de VITRE recherche 3 volontaires pour réaliser un service civique**

Poste accessible aux mineurs

Mission collective

24h à 30h par semaine

**Public(s) bénéficiaire(s) :** Adultes, Personnes marginalisées ou fragilisées, Personnes avec handicap, Enfants, adolescents, Tous publics

**Actions clés :** Soutien, Accompagnement, Prévention, Restauration, Secours, Aide, Animation, Valorisation, Médiation, Information

Contactez **Virginie TRUEL**, pour tous renseignements au **02 99 75 18 07**

Mission Locale du Pays de Vitré

9 place du Champ de Foire, 35500, Vitré

[contact@missionlocale-paysdevitre.fr](mailto:contact@missionlocale-paysdevitre.fr)



## Roche aux Fées Communauté

**Les séances de lecture pour les enfants, organisées par Roche aux Fées Communauté, reprennent les mercredis de 10h à 10h30, à partir de septembre 2022, voici les dates sur CHELUN (salle communale) :**

Le mercredi 28 septembre 2022 (Bébés en musique)

Le mercredi 16 novembre 2022 (Bébés lecteurs)

Le mercredi 17 mai 2023 (Bébés en musique)

Le mercredi 15 mars 2023 (Tête dans les histoires)

## DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL DE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE PROCÉDURE DE SIGNALEMENT



La destruction des nids de frelon asiatique bénéficie d'une prise en charge financière totale ou partielle sur 94% des communes d'Ille et Vilaine.

Le plan de lutte est soutenu financièrement par les communes, les communautés de communes et le Conseil Départemental.

→ En cas de découverte d'un nid, bien respecter la procédure pour obtenir une prise en charge de la demande. La procédure peut varier selon les territoires.

☞ Dans tous les cas, contacter la mairie de votre domicile.

- Si la validation par un référent communal est obligatoire, lui seul pourra valider votre demande et déclencher l'intervention d'un technicien référencé pour le territoire.

- S'il n'y a pas de validation requise par un référent, la mairie peut alors contacter la plateforme départementale ou vous demander directement de le faire pour authentification du foyer et prise de rendez-vous.

 Dans tous les cas ne pas contacter directement un prestataire au risque que l'intervention reste à votre charge sans possibilité de remboursement ultérieur

### Comment contacter la plate forme départementale?

Par téléphone au 09.75.53.57.91

Par mail : [secretariat@fgdon35.fr](mailto:secretariat@fgdon35.fr)

La ligne téléphonique étant très sollicitée, il est indispensable de laisser un message vocal pour que votre demande soit prise en compte en indiquant vos coordonnées de rappel.

Afin d'éviter la saturation du standard téléphonique, les appels ne doivent concerner que le signalement des nids de frelon asiatique et jamais la simple présence d'insectes dans l'environnement.

Les demandes relatives au frelon européen, aux guêpes et autres hyménoptères saturent inutilement le standard et sont classées sans suite. Il est conseillé pour ces cas de contacter un prestataire privé à la charge du demandeur.



Si vous apercevez ce nid, n'attendez pas qu'il grossisse, contactez la FGDON35 au 09.75.53.57.91

Si vous avez le moindre doute sur la reconnaissance de l'espèce, contactez votre mairie, un référent communal pourra vous accompagner dans la détermination.

## Nos joies... Nos peines...

### Les naissances



Linsey LE SOUFFACHE, née à VITRE le 9 juin 2022

Alonzo ROUSSEAU VOITON, né à RENNES le 9 juin 2022

### Les mariages



Madame DEGREEF et Monsieur VAN VAERENBERGH se sont dit "OUI", le 21 mai 2022

## Informations diverses

**Le site internet** de la commune de CHELUN évolue.

En effet, en lien avec Roche aux Fées Communauté, la Mairie a travaillé sur la réalisation d'un nouveau site internet. Il sera mis à jour régulièrement, ainsi les associations qui le souhaitent peuvent communiquer leurs événements au secrétariat, pour une diffusion via le site de la commune.

Voici l'adresse du site internet de la commune : [www.mairie-chelun.fr](http://www.mairie-chelun.fr)

L'adresse mail de la mairie change également, vous pouvez contacter le secrétariat via l'adresse suivante : [secretariat@mairie-chelun.fr](mailto:secretariat@mairie-chelun.fr)

Retrouvez également toutes les actualités sur le nouveau site Facebook de la commune de CHELUN : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100082062206533> et le groupe Facebook de la commune <https://www.facebook.com/groups/1039220296718625>

**Fermeture de la Mairie du lundi 4 juillet au mardi 19 juillet 2022 inclus et du lundi 22 août au samedi 27 août inclus**

**Durant les vacances estivales, la mairie est fermée les samedis matins.**



**Carte grise - Démarches administratives 2022** : Arnaques aux faux sites administratifs dans le département 35

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture.



### ATTENTION !

Il existe d'autres sites frauduleux, dont l'apparence donne l'impression d'avoir à faire à un site gouvernemental, qui proposent les démarches pour le certificat d'immatriculation pour un coût supérieur. En cas de perte de votre certificat d'immatriculation, consultez les démarches à suivre. Si vous éprouvez des difficultés à effectuer votre demande sur le site officiel, vous pouvez vous tourner vers un garagiste agréé par la préfecture qui vous aidera pour vos démarches (Carte grise, démarches automobile ... )